◎千九百十一年六月二日にワシントンで、千九百二十五年十一月六日にヘーグで、千九百三十四年六月二日にロンドンで、及び千九百五十八年十月三十一日にリスボンで改正された虚偽の又は誤認を生じさせる原産地表示の防止に関する千八百九十一年四月十四日のマドリッド協定

（略　称）　リスボンで改正の原産地虚偽表示防止協定

昭和三十三年十月三十一日　リスボンで作成
昭和三十八年二月十　七日　効力発生

昭和四　十年五月十　七日　国会承認
昭和四　十年六月　一　日　加入の閣議決定
昭和四　十年六月十　八日　加入書寄託
昭和四　十年八月　三　日　公布及び効力発生の告示
（昭和四十年条約第十号）
昭和四　十年八月二十一日　効力発生

目　次

ページ
第一条　虚偽の又は誤認を生じさせる原産地表示に対する制裁……五五一
第二条　差押え……五五二
第三条　販売の際における生産物の真正原産地の表示……五五二
第三条の二　誤認を生じさせる原産地表示の商業通信上の使用禁止……五五三
第四条　適用除外となる名称の決定……五五三
第五条　同盟国の加入手続……五五三
第六条　批准、効力発生並びにマドリッド協定及び同改正協定との関係……五五三
末文……五五四

（訳　文）

千九百十一年六月二日にワシントンで、千九百二十五年十一月六日にヘーグで、千九百三十四年六月二日にロンドンで、及び千九百五十八年十月三十一日にリスボンで改正された虚偽の又は誤認を生じさせる原産地表示の防止に関する千八百九十一年四月十四日のマドリッド協定

虚偽の又は誤認を生じさせる原産地表示に対する制裁

第一条

(1) この協定が適用される国又はその中にある場所を原産国又は原産地として直接又は間接に表示している虚偽の又は誤認を生じさせる表示を有するすべての生産物は、前記の国のいずれにおいても、輸入の際に差し押えられる。

(2) 差押えは、虚偽の若しくは誤認を生じさせる原産地表示が記入された国又はこの表示を有する生産物が輸入された国の国内においても、同様に行なわれる。

(3) 一国の法令が輸入の際における差押えを認めないときは、この差押えの代りに、輸入禁止が行なわれる。

(4) 一国の法令が輸入の際における差押え、輸入禁止及び国内における差押えを認めないときは、その法令が必要な修正を受けるまでの間、これ

ARRANGEMENT DE MADRID

concernant

la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses

du 14 avril 1891

revisé

à WASHINGTON le 2 juin 1911, à LA HAYE le 6 novembre 1925, à LONDRES le 2 juin 1934 et à LISBONNE le 31 octobre 1958

Article premier

(1) Tout produit portant une indication fausse ou fallacieuse par laquelle un des pays auxquels s'applique le présent Arrangement, ou un lieu situé dans l'un d'entre eux, serait directement ou indirectement indiqué comme pays ou comme lieu d'origine, sera saisi à l'importation dans chacun desdits pays.

(2) La saisie sera également effectuée dans le pays où l'indication fausse ou fallacieuse de provenance aura été apposée ou dans celui où aura été introduit le produit muni de cette indication fausse ou fallacieuse.

(3) Si la législation d'un pays n'admet pas la saisie à l'importation, cette saisie sera remplacée par la prohibition d'importation.

(4) Si la législation d'un pays n'admet ni la saisie à l'importation, ni la prohibition d'importation, ni la saisie à l'intérieur, et en attendant que cette législation soit

らの措置の代りに、その国の法令が同様の場合に内国民に保障する訴訟その他の手続が、認められる。

(5) 虚偽の又は誤認を生じさせる原産地表示の防止を保障するための特別の制裁がないときは、商標又は商号に関する法令中の相当する規定に掲げる制裁が適用される。

差押え

第二条

(1) 差押えは、税関により行なわれる。税関は、自然人であると法人であるとを問わず、利害関係者に対し、その者が希望すれば保全のために行なわれた差押えを確定することができるようにするため、直ちに通報する。また、検察官その他の権限のある当局も、被害者の請求により、又は職権により、差押えを請求することができる。その後の手続は、通常の過程による。

(2) 当局は、通過の場合には、差押えを行なうことを要しない。

販売の際における生産物の真正原産地の表示

第三条

これらの規定は、販売人が、販売が行なわれる国と異なる国を原産国とする生産物にその名又は住所を表示することを妨げるものではない。ただし、この場合には、住所又は名には、製造された若しくは生産された国若しくは場所の明確な文字による正確な表示又は貨物の真正の原産地についてすべての誤りを避けるために十分な他の表示を伴わなければならない。

modifiée en conséquence, ces mesures seront remplacées par les actions et moyens que la loi de ce pays assure en pareil cas aux nationaux.

(5) A défaut de sanctions spéciales assurant la répression des indications fausses ou fallacieuses de provenance, les sanctions prévues par les dispositions correspondantes des lois sur les marques ou les noms commerciaux seront applicables:

Article 2

(1) La saisie aura lieu à la diligence de l'Administration des douances, qui avertira immédiatement l'intéressé, personne physique ou morale, pour lui permettre de régulariser, s'il le désire, la saisie opérée conservatoirement; toutefois, le Ministère public ou toute autre autorité compétente pourra requérir la saisie, soit à la demande de la partie lésée, soit d'office; la procédure suivra alors son cours ordinaire.

(2) Les autorités ne seront pas tenues d'effectuer la saisie en cas de transit.

Article 3

Les présentes dispositions ne font pas obstacle à ce que le vendeur indique son nom ou son adresse sur les produits provenant d'un pays différent de celui de la vente; mais, dans ce cas, l'adresse ou le nom doit être accompagné de l'indication précise, et en caractères apparents, du pays ou du lieu de fabrication ou de production, ou d'une autre indication suffisante pour éviter toute erreur sur l'origine véritable des marchandises.

誤認を生じさせる原産地表示の商業通信上の使用禁止

第三条の二

この協定が適用される国は、また、広報的性格の商業用の書類又は商業用の通信の上に表わすことによつて使用を有する生産物の原産地について公衆を欺くおそれのあるものを、看板、広告、送り状、ぶどう酒目録、その他のすべての商業用の書類又は提供に関連して使用する生産物の販売、展示又は提供に関連して使用することを禁止することを約束する。

適用除外となる名称の決定

第四条

各国の裁判所は、いかなる名称がその通有性のために この協定の規定の適用を除外されるかを決定しなければならない。ただし、ぶどう生産物の原産地の地方的名称は、この条に明記する留保には含まれない。

同盟国の加入手続

第五条

(1) 工業所有権の保護のための同盟の同盟国でこの協定に加入しなかつたものは、その請求により、かつ、同盟の一般条約第十六条に定める方法により加入することを認められる。

(2) 同盟の一般条約第十六条の二及び第十七条の二の規定は、この協定に適用する。

批准、効力発生並

第六条

(1) この協定は、批准されるものとし、批准書は、おそくとも千九百六十三年五月一日までにベル

Article 3 bis

Les pays auxquels s'applique le présent Arrangement s'engagent également à prohiber l'emploi, relativement à la vente, à l'étalage ou à l'offre des produits, de toutes indications ayant un caractère de publicité et susceptibles de tromper le public sur la provenance des produits, en les faisant figurer sur les enseignes, annonces, factures, cartes relatives aux vins, lettres ou papiers de commerce ou sur toute autre communication commerciale.

Article 4

Les tribunaux de chaque pays auront à décider quelles sont les appellations qui, à raison de leur caractère générique, échappent aux dispositions du présent Arrangement, les appellations régionales de provenance des produits vinicoles n'étant cependant pas comprises dans la réserve spécifiée par cet article.

Article 5

(1) Les pays de l'Union pour la protection de la propriété industrielle qui n'ont pas pris part au présent Arrangement seront admis à y adhérer sur leur demande, et dans la forme prescrite par l'article 16 de la Convention générale.

(2) Les stipulations des articles 16bis et 17bis de la Convention générale s'appliquent au présent Arrangement.

Article 6

(1) Le présent Acte sera ratifié et les instruments de ratification en seront déposés à Berne au plus tard le 1er

ヌで寄託されるものとする。この協定は、これを批准し又は国の間で、前記の日の後一箇月を経過した時に効力を生ずる。前記の日だし、この日の前に少なくとも六箇月間は、スイスの政府に通告し、番目の批准書の寄託されたイスの政府に通告し、番目の批准書の寄託された後一箇月を経過したときは、この後国批准書の寄託された国につい効力を各批准のたよりは、この協定は、それ

(2) 国は、(1)に定める期間内に批准書を寄託しなかつた国について、同盟の一般条約第十六条の規定に従つて加入する。

(3) この協定は、それが適用される国の間の関係については、千八百九十一年四月十四日にマドリッド協定が適用されるこの協定に結代われた協定及びその後に改正されたその協定代われた協定及びその後に改正されたその協定はるも適用のさとれたなる。

(4) ロンドンで改正されたマドリッド協定が、引き続き効力を有する。

(5) 同様に、この協定も適用されない国に関しては、千九百三十四年にロンドンで改正されたマドリッド協定が適用されたマドリッド協定が、引き続き効力を有する。

(6) 同様に、この協定もロンドンで改正されたマドリッド協定もへーグで改正されたマドリッド協定も適用されない国に関しては、千九百十一年にワシントンで改正されたマドリッド協定が、引き続き効力を有する。

千九百五十八年十月三十一日にリスボンで作成した。

mai 1963. Il entrera en vigueur, entre les pays au nom desquels il aura été ratifié, un mois après cette date. Toutefois, si auparavant il était ratifié au nom de six pays au moins, il entrerait en vigueur, entre ces pays, un mois après que le dépôt de la sixième ratification leuraurait été notifié par le Gouvernement de la Confédération suisse et, pour les pays au nom desquels il serait ratifié ensuite, un mois après la notification de chacune de ces ratifications.

(2) Les pays au nom desquels l'instrument de ratification n'aura pas été déposé dans le délai visé à l'alinéa précédent seront admis à l'adhésion, aux termes de l'article 16 de la Convention générale.

(3) La présent Acte remplacera, dans les rapports entre les pays auxquels il s'applique, l'Arrangement conclu à Madrid le 14 avril 1891 et les Actes de revision subséquents.

(4) En ce qui concerne les pays auxquels le présent Acte ne s'applique pas, mais auxquels s'applique l'Arrangement de Madrid revisé à Londres en 1934, ce dernier restera en vigueur.

(5) De même, en ce qui concerne les pays auxquels ne s'appliquent ni le présent Acte, ni l'Arrangement de Madrid revisé à Londres, l'Arrangement de Madrid revisé à La Haye en 1925 restera en vigueur.

(6) De même, en ce qui concerne les pays auxquels ne s'appliquent ni le présent Acte, ni l'Arrangement de Madrid revisé à Londres, ni l'Arrangement de Madrid revisé à La Haye, l'Arrangement de Madrid revisé à Washington en 1911 restera en vigueur.

Fait à Lisbonne, le 31 octobre 1958.

ドイツ連邦共和国のために

ベルガー

ヘアベルト・キューネマン

クルト・ヘルテル

ブラジル合衆国のために

キューバのために

政府の承認を条件として

ドクトル　ホセ・アントニオ・マイ

ドミニカ共和国のために

スペインのために

政府の承認を条件として

ラファエル・モラーレス

フランスのために

G・フィニス

Pour la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE:

Berger

Herbert Kühnemann

Kurt Haertel

Pour les ETATS-UNIS DU BRÉSIL:

Pour CUBA:

ad referendum

Dr. Jose Antonio Mahy

Pour la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

Pour l'ESPAGNE:

ad referendum

Rafael Morales

Pour la FRANCE:

G. Finniss

グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国のために

スティーヴン・L・ホームズ

ゴードン・グラント

ウイリアム・ウォーレス

ハンガリー人民共和国のために

政府の承認を条件として

パール・ラーツ

アイルランドのために

J・J・レノン

イスラエルのために

ドクトル　G・キトロン

ドクトル　ラインホルト・コーン

ドクトル　I・ベンメイル

イタリアのために

タラーモ

Pour de ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD:

Stephen L. Holmes

Gordon Grant

William Wallace

Pour la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE:

ad referendum

Pàl Rácz

Pour l'IRLANDE:

J. J. Lennon

Pour ISRAËL:

Dr. G. Kitron

Dr. Reinhold Cohn

Dr. I. Ben-Meir

Pour l'ITALIE:

Talamo

ジウセッペ・マルケジアーノ
マルチェロ・ロシオーニ

日本国のために
磯野勇三
井上尚一

リヒテンシュタインのために
プリニオ・ボルラ
ハンス・モルフ

モロッコのために
タハル・メクアール

モナコのために
コンデ・デ・ボボーネ
J・M・ノタリ

ニュー・ジーランドのために

Giuseppe Marchegiano
Marcello Roscioni

Pour le JAPON:
Yuzo Isono
Shoichi Inouye

Pour le LIECHTENSTEIN:
Plinio Bolla
Hans Morf

Pour le MAROC:
Tahar Mekouar

Pour MONACO:
Conde de Bobone
J. M. Notari

Pour la NOUVELLE-ZÉLANDE:

J・W・マイルズ

ポーランド人民共和国のために

ズビグニェフ・ムシンスキ

ポルトガルのために

ルイス・ダ・カマラ・ピント・コエリョ

アフォンソ・マルシュエッタ

アレシャンドレ・デ・ランカストレ・アラウジョ・ボボーネ

ジョルジェ・ヴァン・ゼレール・ガリン

スウェーデンのために

ステューレ・ペトレーン

オーケ・フォン・ツウェイクベルク

スイスのために

プリニオ・ボルラ

ハンス・モルフ

フェルディナン・デュフール

J. W. Miles

Pour le RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE:

Zbigniew Muszynski

Pour le PORTUGAL:

Luís da Câmara Pinto Coelho

Afonso Marchueta

Alexandre de Lancastre Araújo Bobone

Jorge van Zeller Garin

Pour la SUÈDE:

Sture Petrén

Åke v. Zweigbergk

Pour la SUISSE:

Plinio Bolla

Hans Morf

Ferd. Dufour

レオン・エジェール	*Léon Egger*
ピエール・ジャン・ポアンテ	*Pierre Jean Pointet*
ヴァルテル・シュタム	*Walter Stamm*
チェッコスロヴァキア共和国のために	Pour la RÉPUBLIQUE TCHECOSLOVAQUE:
トルコのために	Pour la TURQUIE:
ヴィエトナムのために	Pour le VIET-NAM:

（参考）

この協定は、規制の範囲を原産地の虚偽表示のみならず原産地につき誤認を生ぜしめる表示に拡大し、よつて生産物を国際的な不正競争からより完全に保護確保しようとするものである。